

PAR COURRIEL

Le 4 novembre 2020

Docteure Lucie Opatrny  
Sous-ministre adjointe  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et  
pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Objet : Comité directeur Covid-19**

Madame la Sous-ministre adjointe,

L'expérience vécue lors de la première vague au sein du Comité directeur Covid-19 nous est apparue, en tant que Fédération regroupant en son sein 35 associations médicales affiliées, comme une implication constructive entre les différentes parties prenantes qui y siégeaient. En effet, les participants travaillaient alors conjointement à établir des conduites à suivre selon l'évolution de la pandémie, tout en conseillant le gouvernement dans ses directives.

Cependant à la suite de la pause estivale, à la reprise des activités du Comité au début de l'automne, nous avons noté un changement du rôle et du mandat. Il nous semble maintenant que lors des rencontres de ce comité, voire de l'ensemble de ses sous-comités, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne fait qu'informer les quelques 40 parties prenantes autour de la table.

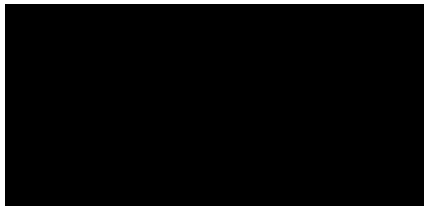
De ce fait, nous nous retrouvons donc à n'avoir aucune décision à prendre et, contrairement à la première vague, ne pouvons avoir accès à l'ensemble des documents et des présentations nécessaires à la prise de décision gouvernementale.

Nous croyons qu'il est essentiel que le Comité revienne à son cadre d'origine afin de permettre aux divers intervenants de jouer pleinement leur rôle, soit d'étudier et d'analyser l'ensemble de l'information en vue de conseiller le plus adéquatement possible le MSSS dans son mandat d'offrir des prestations de soins sécuritaires et optimales à la population dans le contexte particulier de la pandémie mondiale de la COVID-19.

De plus, ce retour au mode de fonctionnement initial pourra permettre aux fédérations de travailler plus étroitement avec leurs membres sur le terrain et de les orienter afin qu'ils répondent adéquatement aux diverses directives ministérielles.

Espérant pouvoir compter sur votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame la Sous-ministre adjointe, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur des Affaires professionnelles,



Jean-Denis Roy, M.D., FRCP

c.c. Mme Dominique Savoie, Sous-ministre, ministère de la Santé et des Services sociaux